

# Permettre la réparation sociale et environnementale

## Cadre de réparation FSC

### Introduction

Le cadre de réparation FSC est un ensemble de mesures permanentes et efficaces requises pour remédier aux préjudices sociaux et environnementaux causés par :

- **Activités inacceptables** telles que stipulées par la Politique pour l'Association (PfA).
- Conversion de la forêt naturelle entre le 1er décembre 1994 et le 31 décembre 2020, également connue sous le nom de date limite, telle que définie dans la Politique pour Adresser la Conversion (PAC).

Elle énonce les exigences en matière de réparation pour :

- Conversion de la forêt naturelle.
- Activités inacceptables.

### Caractéristiques clés

- Deux types d'exigences pour s'assurer que les préjudices au niveau du site sont pris en compte, ainsi que des transformations au niveau du système sont effectuées (par les groupes d'entreprises qui souhaitent s'associer au FSC) pour éviter que cela ne se reproduise.
- Identification des parties prenantes et des titulaires de droits.
- Processus de dialogue inclusif et participatif menant à l'identification des niveaux de référence et des préjudices, et accords sur les mesures de réparation.
- Justification des meilleures pratiques pour certaines mesures de réparation.
- Rôles clés dans le processus de réparation pour la participation indépendante, de tiers et/ou d'experts.
- Application du droit au consentement libre, préalable et éclairé (FPIC).
- Mise au point de mécanismes de règlement des griefs conformes aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

### Résultats attendus

- Permettre une **approche non judiciaire** pour remédier aux préjudices environnementaux et sociaux.
- **Encourager la restauration** et la restitution.
- Permettre et encourager **davantage d'organisations** à apporter des **changements positifs** par le biais de mesures de réparation.
- Assurer l'**harmonisation des processus de réparation** avant que les organisations n'entrent dans le système FSC.

### Étapes du processus de réparation



## Deux documents de procédure et leur application

Politique applicable	Contexte	Cadre de réparation FSC FSC-PRO-01-007	Cadre de réparation FSC FSC-PRO-01-004
Politique pour l'Association (PFA)	Admissibilité à l'association d'un groupe d'entreprises	Réparation pour les activités inacceptables qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2023. - PfA <b>version 2</b>	Réparation pour les activités inacceptables qui ont eu lieu après le 1er janvier 2023. - PfA <b>version 3</b>
Politique pour Adresser la Conversion & Principes et critères (V 5-3)	Admissibilité à la certification des terrains convertis entre le 1er décembre 1994 et le 31 décembre 2020	La participation directe à la conversion nécessitera une réparation complète.  L'implication indirecte dans la conversion nécessitera une réparation partielle.	Non applicable.

**Les deux cadres de réparation du FSC entrent en vigueur le 1er juillet 2023**

### Considérations spécifiques autour de la conversion

**Scénario 1 :** Forêts naturelles converties avant le 1er décembre 1994

- Aucune réparation n'est requise pour la certification et l'association.

**Scénario 2 :** Forêts naturelles converties entre le 1er décembre 1994 et le 31 décembre 2020

- Certification : Réparation requise selon FSC-PRO-01-007.
- Association : Réparation requise selon FSC-PRO-01-007, si la conversion atteint le seuil de conversion significatif tel que défini dans la Politique pour l'Association FSC version 2.

**Scénario 3 :** Forêts naturelles et zones à haute valeur de conservation (HVC) converties après le 31 décembre 2020

- Certification : Non autorisée/impossible.
- Association :
  - Entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2022 : Réparation requise selon FSC-PRO-01-007, si la conversion atteint le seuil de conversion significatif tel que défini dans la Politique pour l'Association FSC version 2.
  - Après le 31 décembre 2022 : Réparation requise selon FSC-PRO-01-004 pour la conversion définie dans la Politique pour l'Association FSC version 3.